

## villedieu-sur-indre

---

# L'église a besoin d'être restaurée

Vendredi dernier, la première adjointe, Claudine Lardeau, a présidé le conseil municipal, délocalisé au gymnase Théo-Sport, le maire Xavier Elbaz étant cas contact et isolé.

**Convention « Voisins vigilants et solidaires ».** Grégory Prat présentait au conseil la convention signée avec la société qui gère la plateforme « Voisins, vigilants et solidaires ». Le conseil approuve la convention pour un montant de 1.200 € annuels.

**Subvention.** Le conseil accepte le versement d'une subvention de 300 € à l'amicale des sapeurs pompiers de Villedieu dans le cadre de la crise sanitaire, qui n'ont pas pu vendre les calendriers comme habituellement.

**Avenant au marché de restauration de l'église.** Une étude du bureau UBC Ingénierie fait apparaître que 50 tonnes de pierres sont en situation d'instabilité sur le haut du pignon de l'église. Le bureau d'étude prescrit un renforcement par forage et pose d'une armature en fibre de verre avec scellement par résine époxy. Le conseil municipi-

pal accepte les plus-values des travaux de restauration de l'église Saint-Sébastien pour un montant total 6.925,04 € TTC.

**Gestion du service d'assainissement collectif.** Le conseil municipal adopte le principe d'une concession du service d'assainissement par affermage pour une durée maximum de douze ans et autorise le maire à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du code de la commande publique, et à négocier avec les candidats ayant présenté une offre, sur la base de l'avis de la commission de délégation du service public (DSP) et autorise le maire à faire le choix du délégataire au terme de la phase de négociation et à transmettre au conseil municipal un rapport présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat.

**Terrain de football synthétique.** Le conseil municipal décide de retenir la société Sportingsols, dans le cadre du marché de création d'un terrain en gazon synthétique au

stade Lucien-Berthelot, pour un montant de 596.294, 46 € TTC.

**Vente de livres après désherbage à la médiathèque Victor-Hugo.** Le désherbage, qui fait partie intégrante de la politique documentaire d'une bibliothèque, est une opération qui consiste à retirer des collections, hors fonds patrimoniaux exclus de cette procédure, les documents qui sont en trop mauvais état physique et ne peuvent être réparés, dont le contenu est devenu obsolète, dont le nombre d'exemplaires est désormais trop important par rapport au besoin, qui ne correspond plus à la demande du public. Le conseil municipal accepte le principe de vente des livres ayant fait l'objet de désherbage et fixe les prix de vente à 1, 2 ou 3 €.

**Achat d'une parcelle à Longeville.** La volonté de la commune étant d'acquérir la parcelle où se situe le monument commémoratif de Longeville. Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune de Villedieu-sur-Indre de la parcelle cadastrée D165 d'une surface de 36m<sup>2</sup> au prix de 1 €.